Une consultation publique a été tenue à 18h45 concernant la demande de dérogation mineure suivante :

Propriété de Sylvain Durand, lot 4 768 345, située au 85, chemin Anik, Notre-Dame-des-Bois.

Séance ordinaire du 8 septembre 2026

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-Des-Bois tenue le 8 septembre 2026, à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1 Madame Sylvie Larochelle
District # 2 Madame Isabelle Laroche
District # 3 Monsieur René Goulet
District # 4 Madame Sabrina Roy
District # 5 Madame Manon Gosselin
District # 6 Monsieur Claude Granger

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Roger Goyette maire.

Mme Kim Leclerc, directrice générale, Greffière et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2026-09-177 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Claude Granger,
Appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents,

QUE le point suivant soit ajouté :
6.1 Autorisation achat activité d'inauguration – Bain nature

QUE la section "affaires diverses" reste ouverte.

2026-09-178 Adoption du procès-verbal du 11 août 2026

Il est proposé par Madame Sabrina Roy,
Appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents,

QUE le procès-verbal du 11 août 2026 soit adopté et signé tel que présenté.

Rapport incendie

Le directeur incendie a informé les élus des activités du service incendie pour le mois d'août 2026.

Au cours du mois, le service incendie est intervenu à six reprises. Les interventions concernaient une entraide avec la citerne à Woburn lors d'une fausse alarme incendie, une intervention pour des fils électriques arrachés par un camion-benne, une entraide aux ambulanciers dans les sentiers El Dorado à Chartierville pour un cycliste blessé, un feu de véhicule ainsi que deux fausses alarmes, soit une alarme pour un feu de forêt ou d'herbe et une alarme incendie sur la route 212 causée par un problème du système.

Par ailleurs, deux pompiers, Steve Paulin et Samuel Patry, ont suivi une formation de secourisme en milieu de travail au cours du mois d'août.

Rapport urbanisme

L'inspecteur en bâtiment a informé les élus concernant les permis émis pour le mois d'août. Le nombre de permis émis est résumé par catégorie :

Construction neuve – habitation	1
Agrandissement / Ajout / Transformation	2
Rénovation / Réparation	8
Bâtiment accessoire ou annexe	15
Installation septique	3
Captage d'eau	3
Démolition	2
Changement d'usage	1
Bâtiment agricole élevage	1
Structure diverse	1
Accès à la voie publique	3
Roulotte temporaire	3
Lotissement	3

Total : 46 permis et certificats émis

Dépôt des listes

La directrice a remis aux membres du conseil une liste des chèques qu'elle a émis du 14 août au 3 septembre 2026, tel qu'autorisé et exigé par le règlement de contrôle et suivi budgétaire. La directrice a remis aux membres du conseil un résumé des salaires versés du 1er au 31 août 2026 est déposé.

2026-09-179 Comptes du mois

Il est proposé par Madame Sylvie Larochelle,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par la directrice en date du 3 septembre 2026 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #202600429 à 202600483-sont émis.

2026-09-180 Demande de dérogation mineure – Sylvain Durand

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 768 345 a présenté une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation de la résidence existante;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite agrandir la résidence du côté gauche, sur une superficie supérieure à 50 % de la superficie du bâtiment existant;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser une marge avant inférieure à la marge avant minimale prescrite;

ATTENDU QUE la résidence existante est implantée à une distance de 10,2 mètres de la ligne avant du lot;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser un empiètement en marge avant de 2 mètres pour la résidence existante et de 2,3 mètres pour la partie projetée de l'agrandissement;

ATTENDU QUE l'article 7.4.2.2 b) du Règlement de zonage numéro 363-2010 prescrit une marge avant minimale de 12 mètres;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et estime que celle-ci peut être accordée;

Il est proposé par Madame Isabelle Laroche,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure présentée pour le lot 4 768 345, afin d'autoriser :

- Une marge avant de 10 mètres pour la résidence existante, soit un empiètement de 2 mètres par rapport à la marge minimale prescrite de 12 mètres;

- Une marge avant de 9,7 mètres pour la partie projetée de l'agrandissement, soit un empiètement de 2,3 mètres par rapport à la marge minimale prescrite de 12 mètres.

2026-09-181 **Octroi consultant granulométrie – Construction d'un trottoir**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu quatre offres de services;

CONSIDÉRANT QUE la firme Artelia a transmis à la Municipalité une offre de services professionnels pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre dudit projet;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de la firme Artelia est établie à un montant estimatif de 9 566,84 $ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Goulet,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil municipal octroie à la firme Artelia le mandat relatif au contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet « Construction d'un trottoir », selon les modalités prévues à son offre de services, pour un montant estimatif de 9 566,84 $ plus les taxes applicables;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner suite à la présente résolution, notamment l'acceptation de l'offre de services, le contrat.

2026-09-182 **Adoption de la nouvelle politique de Prévention du Harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois reconnaît l'importance d'offrir à l'ensemble de son personnel et des personnes œuvrant dans son milieu de travail un environnement sain, respectueux et exempt de harcèlement, de violence, de discrimination et de représailles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit prendre les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement psychologique ou sexuel, la violence à caractère sexuel ainsi que les autres risques psychosociaux liés au travail et pour faire cesser toute situation portée à son attention;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois possède une politique de prévention du harcèlement adoptée en janvier 2019 et qu'il est nécessaire de procéder à sa mise à jour afin de tenir compte des nouvelles obligations et des meilleures pratiques en matière de prévention du harcèlement et des risques psychosociaux;

CONSIDÉRANT que la politique mise à jour précise notamment les responsabilités de la Municipalité, les règles de conduite attendues, les mécanismes de prévention, les modalités de réception des plaintes et signalements, les mesures de protection ainsi que les principes de confidentialité et d'impartialité;

CONSIDÉRANT que le projet de Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes et des signalements, version mise à jour 2026, a été présenté aux membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur Claude Granger,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois adopte la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes et des signalements – Version mise à jour 2026, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette nouvelle politique remplace la politique de prévention du harcèlement adoptée par la Municipalité en janvier 2019;

QUE la politique entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil municipal;

QUE Mme Kim Leclerc, directrice générale et greffière-trésorière, soit désignée à titre de personne responsable de l'application de la politique, notamment pour recevoir les plaintes et les signalements, assurer les suivis requis et recommander, lorsque nécessaire, les mesures appropriées;

QUE, lorsqu'une plainte ou un signalement concerne la personne responsable désignée, ou lorsque celle-ci se trouve en situation de conflit d'intérêts, d'absence ou d'empêchement, le dossier soit confié au maire ou, lorsque les circonstances le justifient, à une ressource externe indépendante afin d'assurer l'impartialité du processus;

QUE la direction générale soit autorisée à prendre les mesures nécessaires afin de diffuser la politique auprès du personnel et des personnes concernées, de la rendre accessible et d'en assurer la mise en œuvre;

QUE la Municipalité puisse avoir recours, lorsque nécessaire, à une ressource externe spécialisée pour l'analyse ou l'enquête d'une situation de harcèlement, notamment lorsque l'impartialité, la complexité ou les circonstances du dossier le requièrent.

2026-09-183 **Renouvellement contrat Infotech & PG Solution**

ATTENDU QUE nous devons renouveler le contrat de soutien de service pour la période du 1er mars 2027 au 28 février 2028 avec notre fournisseur de comptabilité, PG Solution qui anciennement était Infotech;

Il est proposé par Madame Manon Gosselin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil renouvelle le contrat avec PG Solution au montant de 10 789$ avant taxes.

2026-09-184 **Cotisation annuelle 2027 – Réseau Biblio**

ATTENDU QU'il est temps de renouveler la cotisation annuelle avec le Réseau biblio de l'Estrie ;

ATTENDU QUE pour l'année 2027, le taux par citoyen est de 4.32$

Il est proposé par Monsieur René Goulet,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil renouvelle sa cotisation annuelle 2027 avec le Réseau Biblio de l'Estrie au taux de 4.32$/citoyen.

2026-09-185 **Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets municipaux du Fonds régions et ruralité – Volet 2**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit a adopté, le 20 mai 2026, une Politique de soutien aux projets municipaux dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 – Développement territorial;

CONSIDÉRANT QUE cette politique vise notamment à soutenir des projets contribuant à améliorer la qualité de vie des citoyens, à favoriser la vitalité des milieux et à répondre aux priorités territoriales de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois souhaite déposer une demande d'aide financière pour la réalisation du projet intitulé « Installation d'escaliers pour améliorer l'accès sécuritaire aux parc jardins ainsi qu'au centre communautaire »;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à installer des escaliers à deux endroits distincts afin de faciliter et de sécuriser l'accès de la population à des terrains et installations municipaux, notamment aux endroits suivants : aux parc jardins ainsi qu'au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet permettra d'améliorer l'accessibilité aux terrains municipaux, de réduire les risques liés aux déplacements et de favoriser l'utilisation sécuritaire des lieux par les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit notamment dans la priorité 2 – Favoriser la vitalité des milieux de vie et la réponse aux besoins des collectivités locales, notamment par le maintien et le développement de services de proximité de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE le coût total estimé du projet est de 16463,00 $**, et que l'aide financière demandée à la MRC du Granit est de 13 170,40 $;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois s'engage à assumer sa contribution financière ainsi que toute dépense non admissible et tout dépassement de coûts liés à la réalisation du projet, le cas échéant;

Il est proposé par Madame Isabelle Laroche,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

D’autoriser le dépôt, par la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois, d’une demande d’aide financière auprès de la MRC du Granit dans le cadre de la Politique de soutien aux projets municipaux du Fonds régions et ruralité – Volet 2, pour le projet « Installation d’escaliers pour améliorer l’accès sécuritaire aux terrains municipaux »;

D’autoriser la direction générale, à signer et à transmettre, pour et au nom de la Municipalité, la demande d’aide financière ainsi que tout document requis relativement à cette demande;

De confirmer que la Municipalité s’engage à réaliser le projet conformément aux modalités de la Politique de soutien aux projets municipaux du Fonds régions et ruralité – Volet 2 et à toute convention d’aide financière qui pourrait intervenir avec la MRC du Granit;

De confirmer que la Municipalité assumera sa contribution financière, estimée à 3 292,60 $, ainsi que toute dépense non admissible et tout dépassement de coûts liés à la réalisation du projet;

D’autoriser la direction générale, à signer, au nom de la Municipalité, la convention d’aide financière à intervenir avec la MRC du Granit, advenant l’acceptation de la demande.

2026-09-186 **Appui à une demande d’aide financière dans le cadre du fonds de développement culturel de la MRC du granit**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois célébrera, en 2027, le 150e anniversaire de sa fondation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser le projet « 150 ans d’histoire à célébrer », lequel vise à mettre en valeur l’histoire, le patrimoine, les savoir-faire et les artistes locaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût total prévu pour la réalisation du projet est de 45 765,50 $;

CONSIDÉRANT QUE la portion culturelle du projet visée par la présente demande comprendra notamment la création d’une chanson thème du 150e anniversaire avec la participation des élèves de l’école primaire de Notre-Dame-des-Bois, un gala d’humoristes locaux ainsi qu’une campagne de publicité dans l’Écho de Frontenac;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses ciblées dans le cadre de la présente demande sont les suivantes :

- création de la chanson thème du 150e anniversaire, incluant la participation des élèves : 700 $;
- gala d’humoristes locaux : 5 000 $;
- publicité dans le journal l’Écho de Frontenac : 360 $;

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses ciblées pour ces activités s’élève à 6 060 $;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d’aide financière de 5 000 $ au Fonds de développement culturel de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à la participation citoyenne, à la transmission intergénérationnelle, à la mise en valeur de la culture locale et au renforcement du sentiment d’appartenance;

Il est proposé par Monsieur Claude Granger,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière de 5 000 $ au Fonds de développement culturel de la MRC du Granit pour le projet « 150 ans d'histoire à célébrer »;

De confirmer que le coût total prévu du projet est de 45 765,50 $ dont une portion culturelle de 6 060 $ est visée par la présente demande;

De préciser que l'aide financière demandée servira à financer, en tout ou en partie, les dépenses ciblées suivantes :

- la création de la chanson thème du 150e anniversaire, incluant la participation des élèves;
- le gala d'humoristes locaux;
- la publicité dans le l'Écho de Frontenac;

DE confirmer que la Municipalité assumera une contribution de 20 % de la portion culturelle du projet;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, à signer et à transmettre, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de demande d'aide financière, les documents requis ainsi que toute entente relative à cette demande;

D'autoriser la Municipalité à engager les dépenses nécessaires à la réalisation des activités visées par la demande, jusqu'à concurrence de 6 060 $, sous réserve des crédits disponibles et des autorisations budgétaires requises;

2026-09-187 **Demande de subvention – Programme de subvention de 4 500 bornes du Circuit électrique**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois souhaite favoriser l'accessibilité à la recharge des véhicules électriques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le programme de subvention de 4 500 bornes du Circuit électrique permet aux municipalités de présenter une demande de soutien financier pour l'installation de bornes de recharge dans des stationnements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter une demande de subvention pour l'installation de bornes de recharge dans le stationnement du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une soumission de l'entreprise ELECAL relativement aux travaux requis pour l'installation des bornes de recharge;

Il est proposé par Madame Sylvie Larochelle,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de subvention de 4 500 bornes du Circuit électrique pour l'installation de bornes de recharge dans le stationnement du centre communautaire;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à compléter et à transmettre, au nom de la Municipalité, tous les documents requis pour le dépôt de la demande de subvention, à fournir les renseignements nécessaires et à effectuer les suivis auprès des instances concernées;

QUE le conseil municipal autorise la réalisation du projet sous réserve de l'acceptation de la demande de subvention et du respect des conditions applicables au programme;

QUE les crédits nécessaires à la réalisation du projet, déduction faite de toute aide financière reçue, soient prévus au budget ou fassent l'objet des autorisations financières requises par la Municipalité.

2026-09-188 Nomination au poste de journalier

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois doit assurer le déneigement des entrées des bâtiments et des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne et qu'une personne déjà à l'emploi de la Municipalité a manifesté son intérêt pour le poste;

CONSIDÉRANT que M. Andy Turmel est actuellement à l'emploi de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois à titre de pompier;

Il est proposé par Monsieur René Goulet,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil municipal nomme M. Andy Turmel à titre de journalier municipal, à compter du [date] selon les conditions discutées en table de travail;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

2026-09-189 Autorisation d'achat inauguration – Bain nature

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois souhaite organiser une activité d'inauguration du Bain Nature;

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise notamment à accueillir la population, ainsi que les nouveaux arrivants établis sur le territoire de la Municipalité, afin de favoriser leur intégration et leur participation à la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cette activité nécessite l'achat de nourriture, de fournitures et de matériel divers;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont nécessaires au bon déroulement de l'événement;

Il est proposé par Madame Sabrina Roy,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

D'autoriser l'achat de nourriture, de fournitures et de matériel nécessaires à l'organisation de l'inauguration du Bain Nature, incluant l'accueil des nouveaux arrivants, pour une dépense maximale de 500$.

Période de questions

Le maire, et les élus répondent aux questions du public.

2026-09-190 Levée de la séance

Il est proposé par
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit levée. Il est 19h24.

Roger Goyette Maire	Kim Leclerc Directrice générale & Greffière-trésorière